

17 février 2015

15.311

**Question Cédric Dupraz  
Registre foncier**

*Le Conseil d'Etat a décidé de concentrer le registre foncier des Montagnes dans le Bas tout en maintenant une structure minimale et l'arrivée de personnel. A la suite du départ en retraite du titulaire, le Conseil d'Etat peut-il confirmer ces dires?*

*Une réponse écrite est souhaitée.*

*Cosignataire: F. Konrad.*

**Réponse écrite du Conseil d'Etat, distribuée en session le 25 mars 2015**

Suite au dépôt d'une interpellation par le député C. Dupraz (14.114), en février 2014, une délégation du Conseil d'Etat, composée de M. Kurth et de M<sup>me</sup> Maire-Hefti, en tant que cheffe suppléante du DDTE pour le service de la géomatique et du registre foncier (SGRF), avait rencontré les autorités du Locle, le 12 septembre 2014. A cette occasion, et en présence du chef du SGR, M. P.-A. Trachsel, les autorités cantonales ont fait part de leur compréhension des inquiétudes qui animaient le conseil communal du Locle. Il été évoqué que les possibilités de maintenir une antenne du registre foncier au Locle (dans les actuels locaux situés à Jeanrichard) et/ou de faire venir d'autres entités de l'ACN seraient étudiées.

Ces études sont actuellement encore en cours:

Le service des bâtiments, dans le cadre d'un programme d'optimisation et de regroupement des entités de l'administration cantonale, mène des discussions avancées sur diverses variantes. Celles-ci ne sont pas encore abouties.

Le SGRF étudie par ailleurs le type de prestations qu'il peut mettre en place dans une potentielle antenne du registre foncier tout en conservant la pertinence du regroupement, avant tout motivé par des aspects d'efficience et de fonctionnement de l'entité.